

Mais ne nous appesantissons pas sur des lâchetés et des défaillances, que nous aurons occasion de considérer plus tard, de plus près, et pour aujourd'hui contentons-nous de dire qu'il se consomme, en Bas-Canada, de la boisson pour des millions de piastres, et que ce seul impôt est plus lourd pour nous, que tout ce que nous avons à payer, soit en taxes indirectes au gouvernement, soit en taxes directes à nos conseils municipaux.

(A continuer.)

La suite d'*Aloys et Marguerite* est forcement remise faute de place au prochain Numéro.

CONDITIONS :

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, se charge de recevoir le montant des abonnés pour la ville et les paroisses environnantes.

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^{ie}, PLACE D'ARMES, QUÉBEC.